

été fait hier soir, parce qu'il comporte l'abolition de l'impôt sur la crème glacée. La mesure vient sans doute de ce que les producteurs de lait veulent vendre plus de crème. Je ne m'oppose pas à la suppression de cette taxe de vente, vu que la crème glacée est plus ou moins une nourriture. Mais soutiendra-t-on que la margarine n'est pas plus nourrissante que la crème glacée! Puisqu'on a supprimé la taxe à l'égard de ce dernier produit, il aurait fallu aussi l'abolir à l'égard de la margarine, afin d'en diminuer le prix de 3c. la livre peut-être.

Je m'oppose à ce qu'on rende permanente une mesure comme celle que nous étudions en ce moment. Je me suis opposé en principe à plusieurs mesures qui ont été adoptées durant la guerre, bien que, je l'avoue, elles eussent parfois été nécessaires. Mais la guerre est finie depuis cinq ans et voilà que nous avons encore recours à une mesure provisoire du temps de guerre à laquelle nos gens seront assujétis en permanence.

Je regrette beaucoup que mon collègue de Prince (l'honorable M. Barbour) éprouve des difficultés au sujet de ses pommes de terre. Je voudrais bien qu'il pût les vendre et encaisser des bénéfices. Toutefois, qu'il me permette de lui demander en toute candeur, sans tenir compte des petites difficultés que lui cause sa récolte de pommes de terre, s'il existe une bonne raison d'obliger les contribuables ordinaires du pays à prendre l'argent dans leurs goussets pour lui venir en aide? Si une telle mesure est juste, pourquoi alors tout autre groupe de Canadiens n'aurait-il pas droit aux mêmes égards de la part du Gouvernement?

Prenons, par exemple, le cas du manufacturier qu'on méprise. Je ne veux pas le défendre, pas plus que je ne suis contre l'agriculteur. Mais prenons le cas d'un fabricant de ma ville ou de la vôtre qui donne du travail à trois cents, cinq cents personnes, peut-être. Il fabrique un bon produit, mais les temps devenant difficiles, il ne peut le vendre. Il lui faut donc congédier ses employés qui tombent en chômage et doivent s'en remettre à la bonne volonté de la municipalité. Pourquoi donc cet industriel n'aurait-il pas autant droit que l'agriculteur à recevoir de l'aide du gouvernement fédéral? Si on accorde de l'aide à l'agriculteur, il faudra en faire autant pour le pêcheur et presque pour tout le monde. Une fois pris dans l'engrenage, il vaut tout autant que le gouvernement devienne propriétaire de tout, c'est-à-dire qu'on ait l'État socialiste. Ce qu'on fait en ce moment, c'est tout simplement de mettre au rancart la bonne vieille loi de l'offre et de la demande.

Des voix: Très bien!

L'honorable M. Euler: Si nous devons agir de la sorte, vaut autant agir en pleine connaissance de cause. Quant à moi, je suis absolument opposé à la mesure qui nous est soumise.

Honorables sénateurs, je m'excuse, parce que je ne m'étais pas préparé à prendre la parole à ce stade-ci de la discussion. J'ai cependant tenu à souligner quelques-unes des objections que j'ai contre le bill à l'étude. Je m'oppose au principe dont il s'inspire, parce que c'est une mesure d'exception qui nous mènera nous ne savons où; je m'oppose surtout à ce qu'on l'adopte à ce moment-ci et qu'on tente d'imposer à nos gens, à titre de mesure permanente, un principe répréhensible.

Des voix: Très bien!

L'honorable M. Hayden: Honorables sénateurs, je tiens à relever certaines déclarations formulées au sujet de la mesure à l'étude. Il va sans dire que je dois tout d'abord remercier le chef de l'opposition de l'appui qu'il nous offre et ne pas trop mettre sa mémoire à l'épreuve au sujet de ce qu'il aurait dit lorsqu'il l'a appuyée en 1944.

L'honorable M. Haig: Allez-y.

L'honorable M. Hayden: Il n'a pas été aussi catégorique qu'aujourd'hui. Il a tout simplement appuyé la mesure. Voici, en partie, ce qu'il a dit alors:

...Depuis quarante ans, il me semble que les agriculteurs n'ont jamais reçu une juste part du revenu national. Je confesse que la mesure à l'étude tend à leur en accorder une plus grande part et je m'en réjouis. J'espérais cependant qu'on nous présenterait un projet de loi beaucoup plus complet.

Voici ce qu'il a dit un peu plus tard:

La mesure à l'étude reconnaît sur le tard et d'une façon incomplète l'importance de l'industrie agricole; l'autre projet de loi qui nous sera soumis...

Il s'agissait de la loi sur le soutien des prix des produits de la pêche.

...reconnaît de la même façon l'importance de l'industrie de la pêche.

J'approuve entièrement le projet de loi, qui ne va pas assez loin cependant. Voici l'attitude arrêtée que devrait prendre le pays: en ce qui concerne les cultivateurs, le chiffre de base devrait être égal aux frais de production. Il est facile d'affirmer qu'on peut cultiver du blé dans l'Ouest canadien au prix de 40c. le boisseau, mais encore faut-il posséder un outillage mécanisé et une vaste ferme. Une ferme ordinaire ne peut pas produire du blé à moins de 60c. le boisseau.

Il a dit plus loin:

Nous devons viser à assurer à nos producteurs primaires une plus large part de notre revenu.

Enfin, aux questions posées par le sénateur d'Ottawa (l'honorable M. Lambert) il a donné les réponses suivantes: